

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Salle communale, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mmes Sandrine BARDERY – Odile ESPADA
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER
Mrs Olivier COUILHEN - Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

Secrétaire de séance : Mr Pierre-Yves FONTAINE

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 MARS 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme DEPRETZ et Mme NALLET à la clôture de l'exercice. Il procède à la lecture des comptes de résultats.

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le compte de Gestion 2020.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le résultat de clôture est **+ 44 416.74 €**

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif est **APPROUVE** à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

IV- VOTE DU BUDGET 2021

Le Maire remet les documents du budget et présente les propositions pour l'année 2021 pour la section fonctionnement et investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE le budget 2021 dont le montant de fonctionnement s'élève à 150 634.74 €

et l'investissement s'élève à 150 835.51 €

V- AFFECTATION DES RESULTATS POUR 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour 2021

001 : DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE : - 18 692,51 €

002 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 44 416,74 €

1068 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE : 18 692,51 €

VI – FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux notamment :

- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 27 477 € après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'impositions pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	BASES 2021	PRODUITS 2021
T.H.	12.58	-	-	-
F.B.	6.86	20.33	113500	23075
F.N.B.	22.46	22.46	19600	4402
			TOTAL	27477

VII – RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL : LIVRAISON A SOI-MÊME

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du logement communal. Il rappelle que dans le cadre de cette opération, la TVA a été payée à 20 %. Il précise qu'il est possible de procéder à la livraison à soi-même des travaux afin de récupérer une partie de la TVA payée et de supporter au final une TVA à 10 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la livraison à soi-même des travaux des logements,
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

VIII – CREATION EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe du départ de la secrétaire de mairie le 31 mai 2021.

Il précise que l'offre d'emploi a été déposée au Centre de Gestion. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 10 heures (Mairie et SIC)

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

- La création à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet représentant 10 h de travail par semaine en moyenne,
- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,

VII – QUESTIONS DIVERSES

Logement de l'école : la locataire quitte le logement au 31 juillet prochain. Une maman et ses trois enfants seraient intéressés, Monsieur le Maire devrait rencontrer prochainement Madame Élodie PHILION.

Affaire GUICHEMERRE : Après jugement favorable pour les plaignants et la condamnation du maçon Mme et M. GUICHEMERRE auraient l'intention de reprendre les travaux ou de vendre les terrains.

Archives : appel au centre de gestion pour venir classer les archives de la commune.

Le SIAEP va déplacer un réseau AEP d'une propriété privée sur la voie publique de la RD 266 depuis le carrefour D30/D266 et le carrefour D266 et le début du chemin Boucau en vue d'alimenter les terrains devenus constructibles. La charge sera supportée à hauteur de 60% par le propriétaire des terrains et à 40% par le syndicat de l'eau. Estimation 58 514.42 €HT.

La séance est levée à 23H40